

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Alco Spray 500ml**

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 11.03.2020

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Alco Spray 500ml
UFI 2EE8-H0P4-Y00S-UJPE
N° article 25323

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Groupe de produits PROFESSIONAL CLEANING SYSTEM
Utilisation de la substance/
préparation Désinfectant
Utilisation professionnelle Oui
Utilisation consommateur Oui

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Détaillant**

Nom de société VEIDEC BVBA
Adresse postale Nanovestraat 77
Code postal 1745
Ville Opwijk
Pays Belgium
Numéro de téléphone + 32 52 35 52 82
Fax + 32 52 35 05 02
E-mail info@veidec.be
Site Internet www.veidec.com

Fournisseur

Nom de société VEIDEC AB

Adresse postale	Videvägen 9
Code postal	247 64
Ville	Veberöd
Pays	Sweden
Numéro de téléphone	+46 46 23 89 00
Fax	+46 46 23 89 09
E-mail	nina.mandahl@veidec.se
Site Internet	http://www.veidec.com
Nom de l'interlocuteur	Nina Mandahl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Numéro de téléphone: 112 Description: SOS
----------------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlementation (CE) n° 1272/2008 [CLP / GHS]	Aerosol 1; H222
	H229
	Eye Irrit. 2; H319
	EUH 066

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP)



Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Conseils de prudence	P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P210 Tenir à l'écart de la v�rme . – Ne pas fumer. P102 Tenir hors de portée des enfants.
Étiquetage selon la directive 2008/47/CE	Oui
Autres exigences européennes d'étiquetage	528/2012/EU §69a: Ethanol 477 g/kg; Isopropanol 53 g/kg

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Éthanol	N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	30 -50 %	
Butane	N° CAS: 106-97-8 N° CE: 203-448-7 N° index: 601-004-00-0 N° d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas (Comp.) Notes de classification CLP: C; U	15 < 25 %	
Propane	N° CAS: 74-98-6 N° CE: 200-827-9 N° index: 601-003-00-5 N° d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas (Comp.) Notes de classification CLP: U	15 < 25 %	
Propane-2-ol	N° CAS: 67-63-0 N° CE: 200-661-7 N° index: 603-117-00-0 N° d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	5 < 8 %	
Remarque, composant	Le texte intégral pour toutes les mentions de danger est présenté dans la rubrique 16.			

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Pas pertinent.
Contact avec la peau	Le produit est destiné au contact cutané.
Contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Ingestion	Compte tenu de la taille réduite de l'emballage, le risque d'ingestion est minime.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus	À des concentrations élevées, les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
---------------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Équipement de premiers secours séparé	Aucunes recommandations.
---------------------------------------	--------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
Moyen d'extinction inapproprié	En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion	Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur.
-----------------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie	Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau.
---------------------------------------	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Pas pertinent.
-------------------	----------------

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Non pertinent à cause de la petite quantité utilisée.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement	Pas pertinent.
Décontamination	Aucun procédé spécifique de nettoyage.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations supplémentaires	Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.
------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Éviter toute chaleur anormale.
--------------	--------------------------------

Mesures de sécurité et de protection

Mesures de prévention incendie	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.
--------------------------------	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage	Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Entreposer dans le récipient original.
----------	--

Conditions de conservation sécurisée

Mesures techniques et conditions de stockage	Aucune prescription particulière.
Indications sur l'assemblage de l'entreposage	Conserver les liquides inflammables à l'écart du gaz liquide et des marchandises inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Aucunes recommandations.
--------------------------------	--------------------------

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Nom du composant	Identification	Valeurs limites	Année
Éthanol	N° CAS: 64-17-5	Valeur limite (8 h) : 1000 ppm Valeur limite (8 h) : 1907 mg/m ³	
Propane	N° CAS: 74-98-6	Valeur limite (8 h) : 1000 ppm	
Propane-2-ol	N° CAS: 67-63-0	Valeur limite (8 h) : 200 ppm Valeur limite (8 h) : 500 mg/m ³ Valeur limite (court terme) Valeur: 400 ppm Valeur limite (court terme) Valeur: 1000 mg/m ³	

DNEL / PNEC

DNEL	Groupe: Professionnel Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique) Valeur: 500 mg/m ³ Remarque: Propane-2-ol
	Groupe: Professionnel Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique) Valeur: 888 mg/kg bw/day Remarque: Propane-2-ol
	Groupe: Consommateur Voie d'exposition: Long terme par inhalation (systémique) Valeur: 89 mg/m ³

Remarque: Propane-2-ol
Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par voie cutanée (systémique)
Valeur: 319 mg/kg bw/day
Remarque: Propane-2-ol
Groupe: Consommateur
Voie d'exposition: Long terme par voie orale (systémique)
Valeur: 26 mg/kg bw/day
Remarque: Propane-2-ol

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Aucune prescription particulière.
---------------------------------	-----------------------------------

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate	Dans des conditions d'utilisation normales, il n'est pas requis de se protéger les yeux.
------------------------------	--

Protection des mains

Types de gants appropriés	Pas pertinent.
---------------------------	----------------

Protection de la peau

Vêtements de protection appropriés	Pas pertinent.
------------------------------------	----------------

Protection respiratoire

Types d'équipement recommandés	Pas pertinent.
--------------------------------	----------------

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques	Pas pertinent.
-------------------------------	----------------

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Odeur d'alcool.
pH	Commentaires: Pas pertinent.
Point d'éclair	Valeur: < 60 °C
Densité	Valeur: 0,7 g/cm ³
Solubilité	Commentaires: Entièrement soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Risques physiques

Contenu de VOC	Valeur: 74,3 %
----------------	----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune condition particulière n'est susceptible de donner lieu à une situation dangereuse.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas pertinent.
--------------------------------------	----------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.
---------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter	Aucun particulier.
-------------------	--------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Aucunes dans les conditions normales.
-------------------------------------	---------------------------------------

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Composant	Éthanol
Toxicité aiguë	Effet testé: LC50 Voie d'exposition: Inhalation. Valeur: 124,7 mg/l

Autres informations concernant les risques de santé

Contact avec la peau	Le contact répété ou prolongé entraîne un dessèchement de la peau.
Contact avec les yeux	Un contact direct peut entraîner une irritation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité	Aucune donnée n'est disponible sur l'écotoxicité du produit.
-------------	--

12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, commentaires	Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.
-------------------------------	--

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.
------------------------------------	--

12.6. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Conditionnement EWL	Code de déchets CED: 150110 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus Classé déchet dangereux: Oui
---------------------	--

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR/RID/ADN	1950
IMDG	1950
ICAO/IATA	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition correct en anglais ADR/RID/ADN	AEROSOLS
ADR/RID/ADN	AEROSOLS
IMDG	AEROSOLS
ICAO/IATA	AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN	2.1
Code de classification ADR/RID/ADN	5F
IMDG	2.1
ICAO/IATA	2.1

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Nom du Produit	AEROSOLS, FLAMMABLE
----------------	---------------------

Autres informations utiles

Étiquette de danger ADR/RID/ ADN	2.1
-------------------------------------	-----

Étiquette de danger IMDG	2.1
--------------------------	-----

Étiquette de danger ICAO / IATA	2.1
---------------------------------	-----

ADR/RID Autres informations

Code de restriction de tunnel	D
-------------------------------	---

Catégorie de transport	2
------------------------	---

IMDG Autres informations

EmS	F-D, S-U
-----	----------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Biocides	Oui
----------	-----

Nanomatériaux	Non
---------------	-----

Législation et réglementation	<p>Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.</p> <p>1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.</p> <p>RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)</p> <p>Arrêté royal du 11 mars 2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, avec modifications.</p> <p>EUROPAPARLAMENTETS OCH RÅDETS FÖRORDNING (EU) nr 528/2012 av</p>
-------------------------------	--

den 22 maj 2012 om tillhandahållande på marknaden och användning av biocidprodukter

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique Pas pertinent.

Commentaires concernant les scénarios d'exposition Pas pertinent.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).
EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification CLP, Commentaires H222 H319 En fonction des données d'essai.
EUH066 Méthode de calcul.

Version 1

Préparée par Nina Mandahl